

Appel à projets « Biodiversité Entreprises »

Bienvenue !

Séance d'information
13 & 16 mai 2024

*Nous allons commencer dans quelques instants
Merci de couper vos micros*

**BIODIVERSITÉ
ENTREPRISES**

Penser et agir par nature



Appel
à projets
2024



 Wallonie
environnement
SPW



Déroulé



- Contexte de l'appel à projet et ambition de la Wallonie
- Descriptif de l'appel à projet « Biodiversité Entreprises »
- Initiatives inspirantes
- Marche à suivre pour postuler
- Outils à votre disposition
- Questions/réponses



- *Merci de couper vos micros*
- *N'hésitez pas à utiliser l'onglet « Chat » pour adresser vos questions en cours de présentation*



Ambition de la Wallonie

- La Wallonie lance cet appel à projets pour encourager et soutenir de façon directe les initiatives du secteur économique en faveur de la biodiversité.
- Pensé collectivement (acteurs consultés)
- Montant alloué à l'appel à projets: 354.000€
- Volonté de mettre en lumière les projets et de créer de l'émulation dans le secteur autour de la biodiversité

BIODIVERSITÉ
ENTREPRISES

Penser et agir par nature



Appel
à projets
2024



 Wallonie
environnement
SPW



L'appel à projets

- « Biodiversité Entreprises : Penser et agir par nature »



[Appel à projets 'Biodiversité Entreprises' | Agir | La biodiversité en Wallonie](http://biodiversite.wallonie.be/fr/appel-a-projets-biodiversite-entreprises.html?IDC=6659)

(url complète: <http://biodiversite.wallonie.be/fr/appel-a-projets-biodiversite-entreprises.html?IDC=6659>).

- Particularité: 3 paysages d'actions
 - les **objectifs** par volet
 - les **critères d'évaluation** (plus-value écologique du projet, plus-value sociale de la démarche, appréciation générale du projet)
 - le **soutien financier** et les dépenses admissibles





L'appel à projets



Trois paysages d'action ou volets		Qui est concerné ?	Quels projets sont éligibles ?	Soutien 354.000 €
1	Le développement de la biodiversité à l'échelle de parcs d'activités économiques, parcs scientifiques, aires logistiques et infrastructures multimodales de transport	Groupements/réseaux d'entreprises actifs en Wallonie, Intercommunales de développement économique	Des initiatives permettant la protection et l'installation durable de la biodiversité à l'échelle d'espaces partagés	Subvention maximale de 24.000€ par projet
2	Le développement de la biodiversité au niveau des infrastructures (bâtiments et leurs abords)	Entreprises et professions libérales	Des initiatives permettant la protection et l'installation durable de la biodiversité à l'échelle d'un site d'implantation	Subvention maximale de 10.000€ par projet
3	La prise en compte de la biodiversité dans le fonctionnement des entreprises et dans leurs chaînes d'approvisionnement	Entreprises et professions libérales	Des réflexions accompagnées d'un plan d'actions ou des mesures concrètes améliorant l'impact des pratiques et du fonctionnement d'une structure d'activités sur la biodiversité, à l'échelle d'un ou de plusieurs sites d'implantation	Subvention maximale de 15.000€ par projet



Les critères de sélection (voir document de l'AAP)



	Plus-value écologique (+++)	Plus-value sociale (+)	Appréciation générale du projet (++)
Volet 1 : PAE	<ul style="list-style-type: none">- Sensibilité espèces/milieus- Adéquation- Pérennité- Critère quantitatif	<ul style="list-style-type: none">- Gouvernance participative- Synergie et collaboration- Sensibilisation et information des visiteurs, riverains, clients...	<ul style="list-style-type: none">- Faisabilité du projet, réalisme, planning et budget adéquats (argumentés, clairs, réalistes)- Innovant et/ou démonstratif, stratégie globale de la structure- La répliquabilité du projet
Volet 2 : Bâtiments et abords			
Volet 3 : Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">- Adéquation de la méthode- Sensibilité des espèces/milieus ciblés- Diminution de l'impact des activités sur les écosystèmes		



Financement

Le soutien est plafonné et couvre un maximum de 90 % des frais admissibles.
Le projet devra donc comporter minimum 10 % de financement propre.



Paiement :

- 80% du montant de la bourse sera versé dans les 2 mois qui suivent l'annonce des lauréats sur le compte mentionné dans le formulaire (! fournir un RIB)
- le solde (max 20%) versé après vérification des pièces justifiant les dépenses, accompagnées d'un rapport d'activités synthétique selon le modèle fourni.



Dépenses admissibles (frais directs ou de sous-traitance) :

- Frais préparatoires (diagnostic, étude...) réalisé en sous-traitance ou valorisation de frais de personnel interne : max 5.000 €/3.000 € (volet 3)
- Frais d'aménagement
- Formation, sensibilisation du personnel
- Frais de gestion et frais de suivi du projet





Initiatives inspirantes ...



- UWE - <https://environnement-entreprise.be/success-stories/>
- UCM - <https://www.ucm.be/formations/comment-integrer-la-biodiversite-dans-mes-projets-webinaire>
- Les intercommunales gestionnaires des parcs d'activités

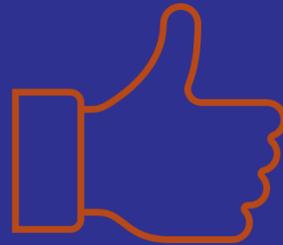




Marche à suivre

1. S'assurer de l'éligibilité de son organisation

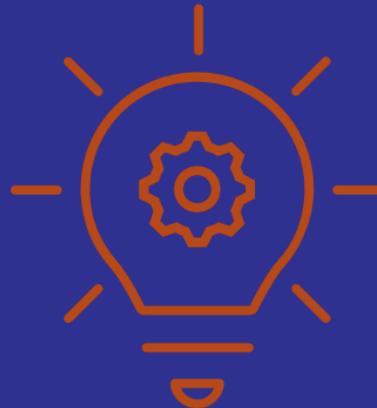
- Entreprises et professions libérales (pas Associations)
- Volet 1, cela concerne plus spécifiquement les groupements/réseaux d'entreprises actifs en Wallonie, les intercommunales de développement économique
- Siège d'exploitation en Wallonie





Marche à suivre

1. S'assurer de l'éligibilité de son organisation
 2. Identifier un projet qui réponde à l'un des 3 volets de l'appel
 - Ressources inspirantes
 - Accompagnement pour définir les contours de son projet par un organisme partenaire
- 🔗 Onglet « Partenaires et ressources » sur le site web





Marche à suivre

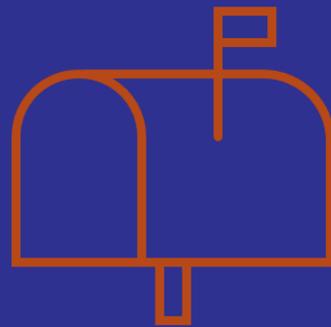
1. S'assurer de l'éligibilité de son organisation
2. Identifier un projet qui réponde à l'un des 3 volets de l'appel
3. Compléter le formulaire de candidature
 - Répondre aux critères de recevabilité
 - Accepter les engagements des porteurs de projet lauréats





Marche à suivre

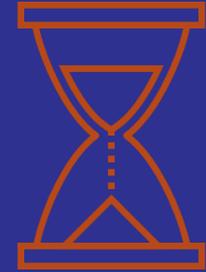
1. S'assurer de l'éligibilité de son organisation
2. Identifier un projet qui réponde à l'un des 3 volets de l'appel
3. Compléter le formulaire de candidature
4. Candidature à remettre pour le 2 août 17h





Calendrier et communication

- Annonce des lauréats octobre 2024
- Déploiement des projets jusque novembre 2025
- Dernières dépenses au 30 novembre 2025



- Visibilité des projets
 - Stratégie de communication dès la sélection des lauréats et à la mise en œuvre des projets





Outils à votre disposition

- Helpdesk
 - aap.biodiversiteentreprise@espace-environnement.be
- FAQs
 - Onglet « FAQ » du site web
- Ressources inspirantes



Appel à projets « Biodiversité Entreprises »

Merci de votre attention !

Toutes les informations sur :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/appel-a-projets-biodiversite-entreprises.html?IDC=6659>

**BIODIVERSITÉ
ENTREPRISES**

Penser et agir par nature



Appel
à projets
2024



 Wallonie
environnement
SPW